



Déclaration du Bureau exécutif du CCRE

Adoptée le 24 mai 2013 à Lisbonne

Nous, membres du Bureau exécutif du CCRE, élus des associations nationales des collectivités locales et régionales européennes,

Unis par la volonté d'affronter la crise de l'emploi des jeunes qui ne cesse de s'aggraver en Europe ;

Convaincus qu'il faut agir ensemble à tous les niveaux de responsabilité – européen, national, local et régional – afin de surmonter la crise ;

Soulignant notre propre engagement dans la lutte contre le chômage des jeunes – à travers des actions concrètes dans nos régions, villes et municipalités – qui peuvent être mises en œuvre immédiatement ;

Déclarons ce qui suit :

La situation du chômage des jeunes est alarmante et devient de plus en plus dramatique ; la nécessité d'agir est donc devenue inévitable. L'Union européenne compte plus de 5,7 millions de jeunes sans emploi et ce nombre ne cesse d'augmenter. En tant qu'association paneuropéenne, le CCRE s'inquiète également du taux de chômage élevé en dehors de l'Union européenne et nous exhortons les dirigeants européens de prendre en considération la situation inquiétante dans les autres pays européens. Les coûts liés à un défaut d'actions en faveur de la réinsertion des jeunes dans le monde du travail sont évidents, compte tenu de l'impact du chômage des jeunes sur nos sociétés, dont le coût financier équivaut à 1,21% du PIB, à savoir une perte annuelle de €153 milliards pour l'UE ; et de la perte de confiance continue en la politique et le projet européen. Cette situation est un échec politique, social et économique, auquel nous devons faire face par tous les moyens possibles.

Le chômage des jeunes constitue un obstacle majeur à la relance économique durable et également à la prospérité économique et sociale de la prochaine génération, de notre société et de l'Europe. Nous craignons fortement que le projet européen risque de perdre toute crédibilité et toute confiance accordées en particulier par la nouvelle génération. Le manque d'actions contrevient au principe de solidarité entre les générations.

En conséquence, nous promovons une initiative, qui vise à offrir une expérience professionnelle à des jeunes dans le secteur public : l'« EU Starter' ». La caractéristique principale de l'EU Starter est la flexibilité de son cadre, ajustable à la situation spécifique des pays et proposant un moyen concret d'offrir une activité professionnelle au niveau local et régional.

Nous invitons les niveaux européens, nationaux et locaux à mettre en œuvre la gouvernance en partenariat, à prendre conscience des enjeux et à adopter immédiatement des actions, à savoir :

1. En présentant et en débattant – au prochain sommet du Conseil européen les 27 et 28 juin 2013 – de la mise en place de l'EU Starter qui se veut une initiative concrète visant à offrir une expérience professionnelle dans le secteur public à un million de jeunes à travers l'Europe ;
2. En soutenant l'initiative EU Starter comme un exemple de mise en œuvre d'actions en faveur de l'emploi des jeunes – visant en particulier les collectivités locales et régionales et le secteur public ;
3. En mettant en évidence les synergies entre des initiatives nationales et locales existantes pour la jeunesse et l'EU Starter. Ces points communs constitueraient un cadre pour les collectivités locales et régionales qui pourrait être mis en œuvre dans toute l'Europe afin d'intégrer des jeunes sans emploi dans le secteur public.
4. En mettant la priorité sur les actions pour l'emploi des jeunes, en réaffectant les fonds actuels et non dépensés du FSE, tout en donnant la priorité à de telles actions pour la prochaine période de programmation 2014-2020, en particulier à travers la mise en œuvre urgente de l'Initiative pour l'emploi des jeunes.



Contact

Christina Dziewanska-Stringer
CEMR Policy Adviser – Employment and Social Affairs
Tel. + 32 2 500 05 36
christina.dziewanska-stringer@ccre-cemr.org

Le CCRE

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) est la plus grande organisation d'autorités locales et régionales en Europe. Ses membres sont 52 associations nationales de municipalités et régions de 41 pays européens. Ensemble, ces associations représentent près de 150 000 collectivités territoriales.

Les missions du CCRE sont doubles : influencer la législation européenne au nom des autorités locales et régionales et fournir une plateforme d'échanges entre ses associations membres et leurs représentants élus et experts.

En outre, le CCRE est la section européenne de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), l'organisation mondiale de collectivités territoriales.

www.ccre.org